



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 25 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 17 août 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

Absents excusés : Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
 Madame MOULIN a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
 Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Monsieur BENOIST

Absent : Madame WINDELS, Madame TERRIER

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

22-064 TARIFICATION DE LA LOCATION DE LA SALLE DE L'ANCIENNE MAIRIE

Vu le Code de la fonction publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 21-141 en date du 16 décembre 2021 fixant les tarifs communaux 2022,

Considérant de nombreuses demandes de citoyens pour la location de salles communales, il est proposé de remettre à la location la salle de l'ancienne mairie aux tarifs suivants :

- Salle ancienne mairie – ½ journée :	70€
- Salle ancienne mairie – journée :	130€
- Salle ancienne mairie – week-end :	245€
- Salle ancienne mairie Bernierais :	75% du tarif
- Salle ancienne mairie Assoc. Extérieures :	50% du tarif

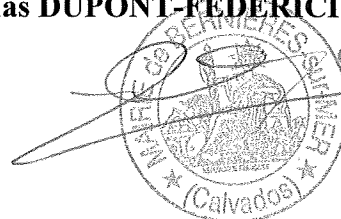
Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

ADOpte les tarifs de location pour l'ancienne mairie ci-dessus indiqués.

Vote : Pour : 16

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI



PREFECTURE DU CALVADOS
 29 AOUT 2022
 COURRIER